



Informations sur les délégations de l'organe délibérant au Maire

Conseil municipal du 15 juillet 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CONTOU-CARRÈRE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 30
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

1 - DÉCISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 22 MARS ET LE 25 JUIN 2024

Il est rappelé à votre Assemblée que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020,

Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

| DATE | TYPE D'ACTE | DÉCISION |
|--------------|-------------------|---|
| 4 avril 2024 | Louage | <p>Bail commercial dérogatoire</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Cassandra HAUDIQUER représentant la société « ArtéFlore ».</p> <p>La durée du bail est de 14 jours et a commencé à courir du lundi 1^{er} avril 2024 jusqu'au dimanche 14 avril 2024 inclus.</p> <p>La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p> |
| 5 avril 2024 | Louage | <p>Bail commercial dérogatoire</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Karine FAROUX représentant l'entreprise « SENSITUDE », de Madame Sandrine CASABONA représentant l'entreprise « LE CŒUR À PORTÉE DEMAIN » et de Madame Solange BROQUERE représentant l'entreprise « STANHOME »</p> <p>La durée du bail est de 16 jours et a commencé à courir du lundi 15 avril 2024 jusqu'au mardi 30 avril 2024 inclus.</p> <p>La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p> |
| 8 avril 2024 | Commande publique | <p>MARCHE ACCORD CADRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2024-2028</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit dans son budget principal les crédits nécessaires au marché accord cadre pour les travaux de voirie 2024-2028 sur la Commune d'Oloron Sainte-Marie,</p> <p>CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 12/02/2024 avec remise des offres le 12/03/2024,</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché accord cadre pour les travaux de voirie 2024-2028 à l'Entreprise EUROVIA BEARN – ZA ORIN – 64400 ORIN.</p> <p>Le montant de l'opération s'élève à 503 420.76 € TTC.</p> |
| 9 avril 2024 | Finances | <p>Demande d'aides financières au titre du programme Petites Villes de Demain - Rémunération Cheffe de Projet</p> <p>CONSIDERANT que, par convention intervenue le 25 mars 2021, la Ville d'Oloron Sainte-Marie a adhéré au « Programme Petites Villes de Demain », dispositif visant à soutenir les projets de la collectivité dans le cadre de la revitalisation de son centre-ville et du développement du territoire,</p> <p>CONSIDERANT qu'à ce titre, la commune a procédé au recrutement d'une cheffe de projet en charge de la mise en place et du suivi de diverses actions entrant dans le champ de ce dispositif,</p> <p>CONSIDERANT que ce poste a bénéficié d'une aide financière de l'ANAH pour la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 et de la BANQUE DES TERRITOIRES pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,</p> |

| | | |
|---------------|-------------------|--|
| | | <p>CONSIDERANT que la Ville d'Oloron Sainte-Marie souhaite poursuivre ce programme,</p> <p>Il a été décidé de solliciter auprès de l'ANAH et de la BANQUE DES TERRITOIRES une aide financière, à hauteur respectivement de 50 % et de 25 %, afin de soutenir le financement du poste de cheffe de projet dans le cadre du programme Petites Villes de demain pour les périodes respectives allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 pour l'ANAH et du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour la Banque des territoires.</p> |
| 29 avril 2024 | Louage | <p>Bail commercial dérogatoire</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Hélène PAYSAC représentant la société CHAPUS HELENE DENISE EMILIENCE.</p> <p>La durée du bail est de 26 jours et a commencé à courir du mercredi 1^{er} mai 2024 jusqu'au dimanche 26 mai 2024 inclus.</p> <p>La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p> |
| 24 avril 2024 | Finances | <p>Tarif de vente lots de bois</p> <p>CONSIDERANT les travaux d'entretien sur le patrimoine arboré réalisés aux abords de la station d'épuration de Légugnon et, de la demande de certains administrés,</p> <p>CONSIDERANT : le volume de bois extrait de ces travaux,</p> <p>Il a été décidé de revaloriser ces déchets par la vente de lots de bois façonnés, et de fixer le montant de lots de bois à 30 € HT/stère.</p> |
| 24 avril 2024 | Finances | <p>Tarif de vente lots de bois</p> <p>CONSIDERANT qu'annuellement la Mairie d'Oloron Sainte-Marie met en vente des lots de bois issus de travaux ou de martelages forestiers.</p> <p>Il a été décidé de fixer le montant des lots de bois à 80 € le lot de bois.</p> |
| 29 avril 2024 | Commande Publique | <p>Marché accord à bons de commande équipements de signalisations verticales</p> <p>VU les articles L.2123-1 & R.2123-1 1^{er} alinéa du Code de la Commande Publique,</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit dans son budget principal les crédits nécessaires au marché accord à bons de commande équipements signalisations verticales sur la Commune d'Oloron Sainte-Marie,</p> <p>CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1^o du Code de la Commande Publique lancée en date du 19/03/2024 avec remise des offres le 11/04/2024,</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché accord à bons de commande équipements signalisations verticales à l'Entreprise SIGNATURE - ZI d'Arriet – Chemin du Brana – 40230 BENESSE-MAREMNE.</p> <p>Le montant de l'opération s'élève à 80 404.54 € TTC.</p> |

| | | |
|---------------|-----------------|---|
| 30 avril 2024 | Locations | <p>Convention d'autorisation d'occupation du domaine communal du Trinquet</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE est propriétaire de l'équipement Trinquet Plantier Guynemer – allée du Fronton figurant au cadastre sous le numéro AR 348 (1327 m²) et AR 351 (1627 m²),</p> <p>CONSIDERANT les besoins de la Commune de sélectionner un exploitant pour lui confier la gestion du complexe Guynemer,</p> <p>Il a été décidé de signer une convention d'occupation du domaine public permettant l'exploitation du complexe Guynemer (Trinquets et plantiers) avec Monsieur Éric DUCAP, représentant l'association Pilotari Club Oloronais.</p> <p>La durée du bail est consentie pour une durée de 1 an qui commencera à courir le 01/05/2024 pour se terminer le 30/04/2025. Il sera renouvelable par tacite reconduction, après évaluation, dans la limite de 5 (cinq) années maximum.</p> |
| 3 mai 2024 | Marchés Publics | <p>Restructuration et sécurisation du réseau de collecte d'eau brute de la zone du l'Ourtau.</p> <p>VU l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics,</p> <p>CONSIDERANT que le Service des Eaux de la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE va procéder, et ce dans le cadre de son programme de travaux destiné à préserver la ressource et à améliorer la qualité de l'eau en distribution, à la « restructuration et à la sécurisation du réseau de collecte d'eau brute de la zone du l'Ourtau ».</p> <p>CONSIDERANT qu'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été mise en ligne le 10 octobre 2023 avec remise des offres le 8 décembre 2023 à 12 H 00.</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché à l'Entreprise SAS Ets HASTOY (mandataire) – Route d'Alos – BP 9 – 64 470 TARDETS Le montant de l'opération s'élève à 1 671 010,65 € H.T.</p> |
| 21 mai 2024 | Finances | <p>Demande d'aide financière par le Service de l'eau Potable pour la réhabilitation et de la mise en conformité du dispositif de production et d'adduction du l'Ourtau – 2^{ème} tranche</p> <p>CONSIDERANT les politiques conduites par la Ville d'Oloron Sainte-Marie pour améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau en distribution et pour préserver la ressource en eau,</p> <p>CONSIDERANT que, par souci de préservation de la ressource en eau et du maintien de la qualité de l'eau en distribution, le service de l'eau potable va lancer une 2^{ème} tranche de travaux en vue de la réhabilitation et de la mise en conformité du dispositif de production et d'adduction du l'Ourtau,</p> <p>CONSIDERANT que le montant global de ce programme est estimé à 2.080.000 € HT,</p> <p>Il a été de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour la réalisation de la deuxième tranche de l'opération de réhabilitation et de mise en conformité du dispositif de production et d'adduction du l'Ourtau.</p> |

| | | |
|---------------|-----------------|--|
| 24 avril 2024 | Louage | <p>Bail commercial dérogatoire</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Sarah MOUTARD représentant la société TRESSE- MOI.</p> <p>La durée du bail est de 30 jours et a commencé à courir du mercredi lundi 27 mai 2024 jusqu'au mardi 25 juin 2024 inclus.</p> <p>La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p> |
| 23 mai 2024 | Marchés publics | <p>Acquisition de 5 véhicules en Location Longue Durée 60 mois</p> <p>VU l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics,</p> <p>CONSIDERANT que les Services Techniques de la Mairie d'Oloron Sainte-Marie, dans le cadre de leurs missions ont besoin de renouveler 5 véhicules de service de type « citadines »,</p> <p>CONSIDERANT la Loi d'Orientation sur la Mobilité prévoyant la mise en place de quotas de renouvellement de véhicules à faibles émissions (rejetant moins de 60 g/km de CO2),</p> <p>CONSIDERANT qu'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics a été mise en ligne,</p> <p>CONSIDERANT la consultation de plusieurs entreprises,</p> <p>CONSIDERANT l'avis de publicité passé le 04/09/2023 et la remise des offres fixée au 10/10/2023,</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché à SAS ABCIS PYRENEES BY AUTOSPHERE, 7 ROUTE DE BAYONNE, 64140 BILLERE.</p> <p>Le montant de l'opération est de 128 694 € TTC (LLD 60 mois / 5 véhicules).</p> |
| 24 mai 2024 | Marchés publics | <p>Échange de fenêtres - Ecole Saint-Cricq – Phase 3</p> <p>CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 05/02/2024 avec remise des offres le 06/03/2024 à 12H00,</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché de la réalisation des travaux d'échange des fenêtres de l'Ecole Saint-Cricq – Phase 3, à l'Entreprise de Menuiserie GONZALEZ – Zone Artisanale – 64400 ORIN et à l'Entreprise de Peinture RESTOYBURU – Boulevard des Pyrénées – 64400 OLORON SAINTE-MARIE.</p> <p>Le montant de l'opération s'élève à 127 746.42 € TTC pour l'Entreprise GONZALEZ et 13 225.25 € TTC pour l'Entreprise RESTOYBURU.</p> |
| 30 mai 2024 | Louage | <p>Convention d'occupation temporaire de locaux associatifs – GEM Les Moments Partagés</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE est propriétaire d'un immobilier situé 10 Rue Révol 64400 OLORON</p> |

| | | |
|-------------|---|---|
| | | <p>SAINTE-MARIE,</p> <p>CONSIDERANT les besoins du territoire pour disposer d'un local pour son activité associative,</p> <p>Il a été décidé de signer une convention d'utilisation pour ce local avec l'association GEM Les Moments Partagés, représentée par Madame Rose-Marie RAINHO FLORES,</p> <p>La durée de la convention est consentie et acceptée pour une durée déterminée de 3 ans commençant le 01 juillet 2024 et se terminant le 30 juin 2027. Les locaux sont mis gracieusement à disposition de l'association.</p> |
| 3 juin 2024 | Finances | <p>Demande d'aide financière portant sur une étude de faisabilité RHI/THIRORI</p> <p>CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique de l'habitat et de l'aménagement urbain, la ville d'Oloron Sainte-Marie a lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat comprenant un volet spécifique « renouvellement urbain » (OPAH-RU), dont les objectifs sont repris dans la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) Haut-Béarn,</p> <p>CONSIDERANT que la dégradation de l'îlot Palassou / Camou, identifié comme un îlot présentant un enjeu de renouvellement dans la convention OPAH-RU, est devenue préoccupante et que 4 immeubles font l'objet d'un arrêté de mise en sécurité,</p> <p>CONSIDERANT que pour définir les conditions de mise en place d'une opération RHI ou THIRORI, il est nécessaire de lancer une étude de faisabilité dont le coût est estimé à 12.500 € HT,</p> <p>Il a été décidé de solliciter une aide auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques pour financer une étude de faisabilité RHI/THIRORI, dont le coût est estimé à 12.500 € HT.</p> |
| 6 juin 2024 | Tarif des activités – Oloron Sport Culture Vacances – Été 2024 | |

| Activité | Oloronais | Non Oloronais |
|--------------------------|-----------|---------------|
| SPORT | | |
| Accrobranche petits | 7€ | 9€ |
| Accrobranche grands | 9€ | 12€ |
| Stage eaux vives 3 jours | 63€ | 88€ |
| Demi-journée eaux vives | 9€ | 12€ |
| Basket | 10€ | 14€ |
| Canyoning | 15€ | 21€ |
| Cross training | 5€ | 7€ |
| Parkour urbain | 5€ | 7€ |
| Théâtre dansé | 3€ | 4€ |
| Atelier parent enfant | 5€ | 7€ |
| Danses irlandaises | 3€ | 4€ |
| Danse classique | 3€ | 4€ |
| Escalade | 7€ | 10€ |
| Escrime | 3€ | 4€ |
| Hamac aérien | 6€ | 9€ |
| Skate | 4€ | 6€ |
| Handball | 3€ | 4€ |
| Karaté | 3€ | 4€ |
| Parcours ninja | 4€ | 6€ |
| Parcours orientation | 3€ | 4€ |
| Pêche | 2€ | 3€ |
| Pelote basque | 4€ | 6€ |
| Poney | 50€ | 70€ |
| Randonnée avec nuitée | 45€ | 63€ |

| | | |
|--------------------------------------|-------------------|---|
| Roller | 4€ | 6€ |
| Rugby | 2€ | 3€ |
| Surf | 15€ | 21€ |
| Spéléologie | 7€ | 9€ |
| Water Jump | 8€ | 11€ |
| Tennis / padel (6/7 ans) | 9€ | 13€ |
| Tennis / padel (8/16 ans) | 15€ | 21€ |
| Tir à l'arc | 5€ | 7€ |
| VTT (demi-journée) | 12€ | 17€ |
| VTT journée | 19€ | 27€ |
| CULTURE, ART & PATRIMOINE | | |
| Ateliers artistiques | 7€ | 9€ |
| Création de barrette en cuir | 8€ | 11€ |
| Carnet créatif de l'été | 6€ | 9€ |
| Découverte de la caserne | 2€ | 3€ |
| Découverte de la confluence | 2€ | 3€ |
| Donjons et dragons | 8€ | 12€ |
| Initiation au théâtre | 8€ | 11€ |
| Improvisation danse | 15€ | 21€ |
| L'instant photo | 19€ | 27€ |
| Petit train d'Artouste | 10€ | 14€ |
| Saligue aux oiseaux | 3€ | 4€ |
| Street art | 15€ | 21€ |
| Visite guidée en calèche | 2€ | 3€ |
| Visite d'une estive | 6€ | 9€ |
| DÉCOUVERTE 4-5 ANS | | |
| Baby poney | 13€ | 18€ |
| Baby tennis | 10€ | 14€ |
| Cueillette de myrtille à buzy | 3€ | 4€ |
| Éveil à la danse | 3€ | 4€ |
| Éveil musical | 5€ | 7€ |
| Viens t'amuser avec nous ! | 2€ | 3€ |
| Parcours aventuriers | 4€ | 6€ |
| Saligue aux oiseaux | 3€ | 4€ |
| Street art | 8€ | 12€ |
| 14 juin 2024 | Commande publique | <p>Optimisation filière « boues » -sécurisation/modernisation des équipements de déshydratation</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget annexe assainissement (ligne 2188-167), l'optimisation de la centrifugeuse de la station d'épuration de Légugnon,</p> <p>CONSIDERANT : l'étude menée dans le cadre de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage par GEDEAU Conseil et afin d'étudier l'éventuel remplacement de cet équipement par un procédé moins énergivore, l'analyse des solutions réalisée GEDEAU Conseil ayant conduit à optimiser l'équipement en place par la solution « AddiqEco » du fabricant (ANDRITZ)</p> <p>Il a été décidé d'attribuer la commande à l'entreprise : ANDRITZ (ANDRITZ S.A.S. / Service Center / Allée de la Garenne / Z.I. « Le Buxerieux » / 36002 CHATEAUROUX), Le montant de la commande est fixé à : 49 434,00 € HT.</p> |

| | | |
|--------------|-------------------|--|
| 17 juin | Commande publique | <p>Remplacement des éclairages des terrains d'entraînement de rugby de la plaine des sports</p> <p>CONSIDERANT le cadre du Plan d'économies d'énergie des bâtiments communaux,</p> <p>CONSIDERANT l'avis d'appel à la concurrence publié le 09/04/2024 et la remise des offres le 13/05/2024 à 12h.</p> <p>Il a été décidé que le remplacement des éclairages des terrains d'entraînement de rugby de la plaine des sports ; est attribué à l'entreprise CEGELEC RESEAUX BEARN sis 15 Rue Abbé Grégoire ZAC Actitech 64140 BILLERE, pour un montant de 83 183.90 € HT (variante « intégration des drivers et appareillages dans les poteaux » tranche ferme et tranche optionnelle).</p> |
| 17 juin 2024 | Commande publique | <p>Travaux de raccordement des bâtiments communaux au réseau de chaleur urbain</p> <p>VU la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique,</p> <p>CONSIDERANT le projet de réseau de chaleur urbain.</p> <p>CONSIDERANT l'avis d'appel à la concurrence publié le 27/02/2024 et la remise des offres le 27/03/2024 à 12h.</p> <p>Il a été décidé que les travaux de raccordement des bâtiments communaux au réseau de chaleur urbain ; est attribué à l'entreprise DALKIA sis 20 Avenue Pierre Masse 64000 PAU, pour un montant de 83 984.60 € HT (tranche ferme et tranches optionnelles 1 et 2).</p> |
| 21 juin | Finances | <p>Demande d'aide financière Service Assainissement : Restructuration et réhabilitation de réseaux</p> <p>CONSIDERANT la politique d'entretien et de modernisation des équipements de la commune en matière d'assainissement collectif permettant de maintenir et d'améliorer la qualité de collecte et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales,</p> <p>CONSIDERANT que la régie d'assainissement d'Oloron Ste-Marie souhaite réaliser des travaux de restructuration et de réhabilitation des réseaux situés rue Georges Messier,</p> <p>CONSIDERANT que le montant global de cette opération est estimé à 160.000 € HT,</p> <p>Il a été décidé de solliciter auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne une aide financière pour réaliser des travaux de restructuration et de réhabilitation des réseaux de la rue Georges Messier.</p> |

| | | |
|---------|----------|---|
| 24 juin | Finances | <p>Convention de réservation de ligne de trésorerie pour le budget annexe du service de l'assainissement</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE doit souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 600.000 € pour son budget annexe du service de l'assainissement, CONSIDERANT l'offre proposée par l'AGENCE FRANCE LOCALE,</p> <p>Il a été décidé de contracter auprès de l'Agence France Locale, pour le budget annexe du service de l'assainissement, une convention de réservation de ligne de trésorerie d'un montant de 600.000 € présentant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Montant : 600.000,00 (six cent mille) euros maximum. Durée : la réservation de ligne de trésorerie est consentie pour une durée de un an à compter du 4 juillet 2024. Mise à disposition des fonds : par virement Remboursement des fonds : par virement à l'Agence France Locale Taux d'intérêt : les utilisations porteront intérêt au taux de l'€ster (flooré à 0) majoré de 0,59 %. Commission d'engagement : 0,10 % de l'encours plafond Commission de non utilisation : 0,10 % mensuel base exact/360 Conditions de tirage et de remboursement : Le montant minimum d'un tirage demandé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €. Le montant minimum d'un remboursement réalisé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €.</p> |
| 24 juin | Finances | <p>Convention de réservation de ligne de trésorerie pour le budget annexe du service de l'eau potable</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE doit souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 800.000 € pour son budget annexe du service de l'eau potable, CONSIDERANT l'offre proposée par l'AGENCE FRANCE LOCALE,</p> <p>Il a été décidé de contracter auprès de l'Agence France Locale, pour le budget annexe du service de l'eau potable, une convention de réservation de ligne de trésorerie d'un montant de 800.000 € présentant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Montant : 800.000,00 (huit cent mille) euros maximum. Durée : la réservation de ligne de trésorerie est consentie pour une durée de un an à compter du 4 juillet 2024. Mise à disposition des fonds : par virement Remboursement des fonds : par virement à l'Agence France Locale Taux d'intérêt : les utilisations porteront intérêt au taux de l'€ster (flooré à 0) majoré de 0,59 %. Commission d'engagement : 0,10 % de l'encours plafond Commission de non utilisation : 0,10 % mensuel base exact/360 Conditions de tirage et de remboursement : Le montant minimum d'un tirage demandé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €. Le montant minimum d'un remboursement réalisé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €.</p> |

| | | |
|--------------|----------|---|
| 24 juin | Finances | <p>Convention de réservation de ligne de trésorerie de budget principal de la VILLE</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE doit souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 400.000 € pour son budget principal, CONSIDERANT l'offre proposée par la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTE,</p> <p>Il a été décidé de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente, pour le budget principal de la ville d'Oloron Sainte-Marie, une convention de réservation de ligne de trésorerie interactive d'un montant de 400.000 € présentant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Montant : 400.000,00 (quatre cent mille) euros maximum. Durée : la réservation de ligne de trésorerie est consentie pour une durée de un an à compter du 15 juillet 2024. Mise à disposition des fonds : crédit d'office Remboursement des fonds : débit d'office Taux d'intérêt : les utilisations porteront intérêt au taux de l'Éster (flooré à 0) majoré de 0,40 %. Païement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office Commission d'engagement : : 0,10 % prélevée en une seule fois Commission de non utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts Conditions de tirage et de remboursement : Aucun montant minimum de demande de tirage. Aucun montant minimum de demande de remboursement</p> |
| 25 juin 2024 | Louage | <p>Bail commercial dérogatoire</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Joëlle COTONAT représentant la société L'ATELIER A JO. La durée du bail est de 5 jours et a commencé à courir du mercredi lundi 26 juin 2024 jusqu'au dimanche 30 juin 2024 inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p> |

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

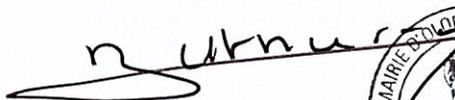
- **PREND ACTE** de ces décisions.

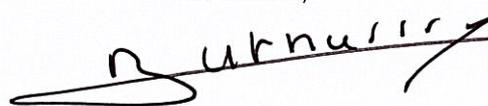
Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 15 juillet 2024.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 17/07/2024





Bernard UTHURRY

